

OTAN—Décoration

● (1700)

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, c'était bien d'accord.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord à l'unanimité pour passer à l'étude de la motion n° 43 inscrite à présent au *Feuilleton* au nom du député de York-Centre, et pour que les motions précédentes restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle également d'accord pour autoriser le député de York-Centre à modifier sa motion afin qu'elle soit plus conforme à la procédure normale de présentation des motions devant être adoptées à la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Bob Kaplan (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement étudie l'opportunité de prendre des mesures immédiates pour créer une distinction honorifique pour services rendus par les membres anciens et actuels des Forces armées canadiennes dans le cadre de l'OTAN, en reconnaissance de leur dévouement et de leur niveau d'excellence, compte tenu de ce que de telles distinctions existent déjà dans le cas des membres des Forces armées canadiennes servant dans le cadre des forces du maintien de la paix des Nations Unies et de ce que les militaires de l'OTAN méritent la même considération.

Monsieur l'Orateur, la longue session dans laquelle nous nous trouvons engagés à présent a au moins un avantage: elle permet à un grand nombre d'entre nous qui avons, depuis longtemps, des résolutions inscrites au *Feuilleton* de les voir enfin portées devant la Chambre pour être débattues. Je suis, pour ma part, très heureux d'avoir à présent l'occasion de proposer cette motion. J'espère qu'elle obtiendra le soutien général des députés à la Chambre. Je demande que le gouvernement envisage la possibilité d'adopter des mesures immédiates pour instituer une distinction honorifique pour services rendus, à l'intention des membres actuels et anciens des Forces armées canadiennes qui ont servi dans les forces de l'OTAN, afin de reconnaître leur dévouement et l'étendue de leurs services; compte tenu du fait que des distinctions semblables existent déjà pour les membres des Forces armées canadiennes, qui ont servi dans les brigades du maintien de la paix des Nations Unies, on reconnaîtra que les militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord méritent ce même témoignage du pays.

Je n'ai guère eu l'occasion, malheureusement, d'avoir beaucoup de contacts avec les militaires au cours de ma vie, sauf pendant ces dernières années puisque, en tant que député, je représente la base aérienne de Downsview, une des bases militaires les plus importantes du Canada. J'ai, depuis ce temps, de multiples contacts avec les militaires, mais je puis affirmer aux députés que ce n'est pas pour céder à leurs pressions que je propose cette résolution. En fait, on constate plutôt dans les milieux de l'armée une certaine répugnance à obtenir la reconnaissance de services sous forme de nouvelles médailles, décernées pour actes de bravoure ou pour services rendus, comme dans le cas présent. Les militaires pensent généralement que chacun doit faire son devoir mais sans demander de signe de reconnaissance particulier pour les efforts fournis.

Nous ne cherchons certainement pas à obtenir un grand nombre de médailles pour les Forces armées canadiennes et nous n'irons pas suivre l'exemple de certains pays où les médailles pleuvent à tout bout de champ et iraient bientôt récompenser celui qui a attrapé un rhume. Personne dans les forces armées ne veut voir pareille prolifération de

[M. l'Orateur adjoint.]

médailles au Canada. Par contre, il me semble y avoir une anomalie dans ce sens qu'il y a eu tellement de décorations et d'autres façons de reconnaître d'autres formes de service alors qu'il n'y en a pas actuellement pour l'OTAN. Dans cet esprit, j'ai présenté cette résolution en espérant qu'elle recevra l'approbation de la Chambre.

Les honneurs et les décorations sont décernés à des personnes par un pays reconnaissant pour montrer le grand respect dû à ces personnes qui ont contribué pour plus que leur part au bien commun. Ils prennent habituellement la forme d'une étoile ou d'une médaille qui est portée en cet honneur. Un certain nombre d'honneurs ont été décernés au Canada, au moins historiquement, depuis 1812. Le gouvernement du Canada a décerné des honneurs aux soldats canadiens de 1866 et 1870 au cours des raids des Fénians. Il y en a eu pour service au Soudan en 1884-1885, pour service dans le Nord-Ouest en 1885, pour service en Afrique du Sud de 1899 à 1902, et pour service outre-mer avant la Première Guerre mondiale et pour service volontaire de 1939 à 1945.

Par la suite, on a récompensé le service pendant la guerre de Corée: un jour de service en Corée ou 28 jours en mer. Il y a la médaille de Corée des Nations Unies et la médaille de la Force d'urgence des Nations Unies pour service le long de la frontière égypto-israélienne. Il y a aussi des médailles des Nations Unies pour trois mois de service au Congo, 30 jours de service au Liban, trois mois de service en Nouvelle-Guinée, six mois de service en Inde et au Pakistan, 60 jours de service au Yémen, 90 jours de service à Chypre, 90 jours de service en Inde-Pakistan, et 90 jours de service en Indochine. Bien qu'il y en ait d'autres, ce sont les principales. Je les ai décrites ce soir pour montrer clairement aux députés qu'une médaille de service de l'OTAN s'inscrirait certes bien dans la tradition de notre pays. Dans cet esprit, et sans vouloir prendre trop de temps, j'exhorterais les députés à appuyer cette résolution.

M. J. M. Forrestal (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord dire au motionnaire que sa motion est l'une des attentions les plus délicates qui aient été manifestées à la Chambre à l'égard du personnel des Forces armées canadiennes depuis mon arrivée il y a dix ou douze ans. Je l'en félicite. Je tiens à lui dire que je suis fier de prendre la parole au nom de ce côté-ci de la Chambre pour appuyer la motion dont il nous a saisis.

Le député a fait un exposé historique assez complet et imprégné d'une certaine préoccupation. Il a clairement fait valoir les précédents à l'appui de cette motion. Beaucoup d'entre nous regrettent que le ministère de la Défense nationale, du moins son personnel civil, n'ait pas pris cette initiative depuis longtemps. Le sujet de la motion n'est pas neuf. Il est familier au député qui l'a proposée.

Bien que le député soit conscient de cela, j'en suis sûr, il a présenté sa motion avec beaucoup de délicatesse et de courtoisie. Ce genre de motion gagne facilement l'adhésion. Je crois que le gouvernement rendrait service au motionnaire, à la Chambre et à tous les Canadiens s'il accordait à cette motion et à son contenu l'attention qu'ils méritent.

Je me dois aussi de signaler un autre aspect de cette motion, sans, je l'espère, m'écarter du sujet. À mon avis, cette motion comporte un élément d'urgence réelle. Si l'idée est bonne, acceptons-la maintenant. Faisons tout notre possible pour amener le gouvernement à admettre la nécessité de ce bill et à l'adopter de toute urgence. Faisons le nécessaire pour que les militaires de l'armée de terre, de l'armée de l'air ou de la marine reçoivent cette décoration offerte par le gouvernement et par les Canadiens.